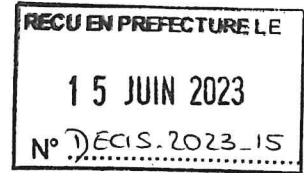


République française
Liberté – Égalité –
Fraternité

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II



Appichée le 15/06/23

DECISION DU MAIRE

N°DECIS_2023_15

Objet : Concessions cimetières Montélier et Fauconnières 2024

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu la délibération en date du 08 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment de décider de fixer la tarification des concessions dans les cimetières de Montélier et Fauconnières pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1

De fixer le tarif pour l'année 2024 comme suit :

- Concession 15 ans 55 € le m²
- Concession 30 ans 100 € le m²
- Concession 50 ans 165 € le m²
- Columbarium 15 ans 760 € la place

Fait à Montélier, le 13/06/2023

Le Maire



Bernard VALLON